



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 02 JUIN 2022

Le 02 juin 2022 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 mai 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Jonathan NOEL

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Sandrine LECLERC à Patrick CALLAIS, Patricia LEFEBVRE à Vincent SGARLATA,

Absent(s) excusé(s):

Charles LENOIR

Absent:

Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Réjan SAUPIN est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	23
Qui ont pris part à la délibération	25
Pour	25
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

PETITES VILLES DE DEMAIN : AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME POUR L'ATTRIBUTION DES CRÉDITS D'INGÉNIERIE DE LA BANQUE DES TERRITOIRES - CM/22/079

Le Conseil Municipal est informé que le programme national « Petites Villes de Demain » a pour objectif d'apporter aux villes de moins de 20 000 habitants et exerçant une fonction de centralité, des moyens techniques et financiers ainsi que l'accompagnement des partenaires, nécessaires à la définition et à la mise en œuvre de leur projet de revitalisation.

La Ville du Trait a candidaté à ce programme conjointement avec la Ville de Duclair. Suite à l'appel à manifestation d'intérêt, 30 communes de Seine-Maritime ont été labellisées « Petites Villes de Demain » le 18 décembre 2020, dont Le Trait et Duclair. Une convention d'adhésion à ce programme national a été signée le 16 juillet 2021 par les communes du Trait et de Duclair, la Métropole Rouen Normandie, l'Etat, le Conseil régional de Normandie et le Conseil départemental de la Seine-Maritime. La Banque des Territoires accompagne l'Etat dans le déploiement du programme Petites Villes de Demain en mobilisant 200 millions d'euros sur 6 ans destinés à financer l'expertise et l'ingénierie des moyens de redynamisation. En Normandie, la Région et les Départements ont été sollicités pour s'associer au déploiement du programme Petites Villes de Demain afin de renforcer l'action locale en faveur des petites centralités et simplifier l'accès aux différentes aides existantes. Le Département de la Seine-Maritime et la Banque des Territoires ont conclu, en date du 24 mars 2021, un partenariat opérationnel visant à garantir le bon accès des petites villes de demain aux ressources d'ingénieries et d'expertises. Ainsi, le Département de la Seine-Maritime assure l'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires.

Le montant plafond de la dotation de la Banque des territoires au titre des crédits d'ingénierie stratégique est de 85 000 € par territoire lauréat pour la période 2020-2026. Par courrier au Département en date du 21 février 2022, les deux communes, Le Trait et Duclair, et la Métropole Rouen Normandie ont convenu de répartir cette enveloppe entre les deux villes à hauteur de 50% chacune. Par ce courrier, la Ville du Trait a également sollicité une aide au financement de l'étude de programmation pour la reconversion de l'ancien groupe scolaire Flaubert en espace de services publics et de tiers lieu. Cette étude porte sur un travail de concertation avec les utilisateurs et les services concernés jusqu'à la rédaction du programme fonctionnel et technique détaillé de l'opération, aux fins de sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre. Le montant de l'étude est de 29 580 € HT, soit 35 496 € TTC. Par courrier en date du 7 avril 2022, le Président du Département indique que cette étude étant éligible à l'obtention d'une subvention de 14 790 euros, elle fera l'objet prochainement d'une délibération en commission permanente du Département pour attribution.

Afin que la Ville puisse percevoir cette aide à l'ingénierie, il est nécessaire qu'elle signe une convention fixant les modalités pratiques et financières avec le Département, gestionnaire de l'enveloppe de la Banque des Territoires. Le projet de convention est annexé à la

présente délibération. Le montant total de l'aide à l'ingénierie de la Banque des Territoires pour la Ville du Trait est de 42 500 euros. La demande pour l'étude de programmation pour l'espace Flaubert ne consomme pas la totalité de cette enveloppe. Ainsi d'autres demandes pourront être faites pour des études entrant dans les critères définis par la Banque des Territoires. La convention Ville/Département fera dans ce cas l'objet d'avenants pour permettre l'attribution de ces aides.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des territoires au programme Petites Villes de Demain au bénéfice de la commune du Trait, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, ses futurs avenants, et tous documents y afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération CM/20/131 du Conseil municipal du 4 novembre 2020 autorisant le Maire à porter la candidature de la Ville au programme Petites Villes de Demain et autorisant la signature de la convention d'adhésion à ce programme,

VU la délibération n°1.3 de la Commission permanente du Département de la Seine-Maritime du 25 janvier 2021 approuvant le partenariat opérationnel entre la Caisse des dépôts et le Département de la Seine-Maritime pour la mise en œuvre du programme Petites Villes de Demain,

VU la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain signée le 16 juillet 2021 par les communes du Trait et de Duclair, la Métropole Rouen Normandie, l'Etat, le Conseil régional de Normandie et le Conseil départemental de la Seine-Maritime.

CONSIDERANT que les crédits d'ingénierie de la Banque des Territoires dans le cadre du programme Petites Villes de Demain sont intermédiés par le Département de la Seine-Maritime ;

CONSIDERANT l'enveloppe de 85 000 euros au titre de crédits d'ingénierie stratégique réservée par la Banque des Territoires à chaque territoire lauréat Petites Villes de Demain ;

CONSIDERANT le courrier du 21 février 2022 adressé au Département dans lequel la Métropole Rouen Normandie, la Ville du Trait et la Ville de Duclair indiquent avoir convenu de répartir cette enveloppe entre les deux communes à hauteur de 50% chacune ;

CONSIDERANT que dans ce courrier la Ville du Trait sollicite le Département afin d'utiliser cette enveloppe de la Banque des Territoires pour le financement de l'étude de programmation en vue de la reconversion de l'ancien groupe scolaire Flaubert en espace de services publics et de tiers lieu ;

CONSIDERANT le courrier du Département de Seine-Maritime en date du 7 avril 2022 indiquant que cette étude étant éligible à l'obtention d'une subvention de 14 790 euros, elle

fera l'objet prochainement d'une délibération en commission permanente du Département pour attribution ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de signer une convention fixant les modalités pratiques et financières par lesquelles le Département de la Seine-Maritime apporte à la Ville du Trait les financements pour l'ingénierie proposés par la Banque des Territoires ;

CONSIDERANT que la signature d'un avenant sera nécessaire à chaque nouvelle demande de subvention d'ingénierie dans le cadre de l'enveloppe fixée par la Banque des Territoires,

DECIDE d'approuver les termes de la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des territoires au programme Petites Villes de Demain au bénéfice de la commune du Trait, ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention, ses futurs avenants, et tous documents y afférents.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 3 juin 2022

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

